



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 44 - Coopération au Burkina Faso pour l'année 2018 - Convention de moyens et d'objectifs - Subvention à CORADE

Coopération au Burkina Faso pour l'année 2018
Convention de moyens et d'objectifs
Subvention à CORADE

Rapporteur : M. STHAL, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	28/11/2018	Favorable unanime

Coopération de terrain avec la ville de Douroula

Les Villes de Besançon et Neuchâtel mènent une coopération décentralisée avec la commune rurale de Douroula depuis 2007.

Le programme 2018 s'inscrit dans un projet mutualisé «COPRA3» mobilisant plusieurs collectivités franc-comtoises, programme géré par l'agence CORADE.

Le suivi des actions de coopération du groupe de travail Besançon-Neuchâtel a toujours été confié à un prestataire assurant une assistance technique et un suivi financier.

Après avoir confié la gestion du projet à l'association ACACIA en 2017 et dans l'attente de la mise en place d'une gestion communale, le groupe de travail propose à l'agence CORADE d'assurer le suivi financier des projets 2018.

Les actions de coopération

Le programme porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables, avec 4 axes de coopération :

1 - L'agriculture, alimentation et environnement

Cet axe s'inscrit dans la continuité du précédent programme de formation aux villageois avec une attention particulière portée sur la maîtrise des techniques de conservation et de structuration des filières en aidant les groupements déjà organisés avec notamment des dotations en matériels permettant le suivi et l'application des acquisitions de stages, Apiculture - Commercialisation du miel - Acquisition d'une deuxième meule - warrantage.

2 - L'eau et l'assainissement

Cet axe s'inscrit également dans la continuité du précédent programme.

Actions prévues :

- ✓ Poursuite de la mise en place du service de l'eau qui permet de gérer les infrastructures municipales de manière durable ; le financement de ce service devra être équilibré.
- ✓ Préservation de la quantité et de la qualité d'eau disponible : rechercher et mener les actions pour garantir une bonne qualité de l'eau aux forages
- ✓ Etude sur la participation à la réalisation d'infrastructures hydrauliques ou à leur maintenance
- ✓ Traitement des eaux au chlore une fois par an
- ✓ Développer et renforcer la filière assainissement, en poursuivant la réalisation d'urinoirs sur les deux villages pilotes volontaires et sur les lieux publics de la commune.

3 - Le renforcement institutionnel

Cet axe est transversal aux deux premiers. Il comprend notamment :

- ✓ le soutien à la mise en place du service coopération décentralisée avec le recrutement d'un agent communal
- ✓ l'organisation d'actions de formation des élus et de Conseils Villageois de Développement afin d'accompagner l'apprentissage de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage locale.

4- Artisanat et tourisme

- ✓ Promotion de l'artisanat et formation des artisans
- ✓ Soutien logistique à l'atelier tissage

Le montant global de ces actions de terrain s'élève en 2018 à 76 000 €.

Budget prévisionnel coopération Douroula 2018

Dépenses prévisionnelles	
Désignation	Budget annuel
Agriculture, alimentation et environnement	10 000 €
Artisanat et tourisme	10 000 €
Eau et Assainissement	30 000 €
Appui institutionnel	10 000 €
Mission	4 000 €
Suivi local	2 000 €
Sous-total hors valorisation	66 000 €
Valorisation	10 000 €
Total dont valorisation	76 000 €

Ressources prévisionnelles	
	Budget
Ville de Besançon - Service Relations Internationales	29 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Eau et assainissement	10 000 €
Ville de Neuchâtel	12 000 €
Sous-total Besançon-Neuchâtel	51 000 €
MAE	15 000 €
Sous-total hors valorisation	66 000 €
Valorisation	10 000 €
Total dont valorisation	76 000 €

La participation financière annuelle des parties signataires pour 2018 est de 29 000 € pour la Ville de Besançon, 10 000 € pour la CAGB (Direction Eau et Assainissement), 12 000 € pour la Ville de Neuchâtel et 15 000 € pour la MAE.

Suivi local de la coopération

Le travail fourni par l'association ACACIA, qui assurait en 2017 le suivi des actions sur le terrain réalisées dans le cadre de la coopération avec Douroula, n'a pas satisfait le groupe de travail

Pour l'année 2018, la Ville de Besançon et la CAGB proposent de verser à l'agence CORADE en charge de la gestion du projet une subvention de **39 000 €** pour l'année 2018 répartis de la façon suivante :

- 10 000 € pour l'appui institutionnel;
- 8 000 € pour l'agriculture et l'alimentation,
- 2 000 € pour le tourisme et l'artisanat,
- 19 000 € pour la mission Eau et Assainissement.

En cas d'accord, la participation de la Ville de Besançon d'un montant de 29 000 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290 du service des Relations Internationales.

M. FOUSSERET et M. LIME (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de coopération avec la Ville de Neuchâtel, la CAGB, la commune de Douroula et l'agence CORADE pour l'année 2018,
- d'autoriser le versement à l'Agence CORADE d'une subvention de 29 000 € pour l'année 2018, et la signature par le Maire ou son représentant de la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Rapport adopté à la majorité

Pour : 50
Contre : 1
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 3

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.